

SNUipp / fsu 25

Le bulletin du SNUipp du Doubs <http://25.snuipp.fr>

4b rue Léonard de Vinci 25000 Besançon 03 81 81 20 84 snu25@snuipp.fr



Edito

Depuis quelques jours, le nombre de cas de COVID chez les enfants du primaire atteint un niveau jamais connu depuis le début de la pandémie. Réponse du gouvernement : « *l'objectif est de permettre aux entreprises de continuer à fonctionner* ». Le sort des écoles est ainsi décidé. Traduction concrète : *lorsqu'un cas positif sera détecté, les classes ne fermeront plus pour une semaine mais les élèves pourront continuer leur scolarité normalement dès lors qu'ils présenteront un test négatif.*

Au moment où le nombre de cas augmente, on restreint les mesures de prudence. L'affirmation officielle du ministère que « *des tests réactifs pour briser rapidement les chaînes de contamination sont réalisés* » caractérise la mauvaise foi sur cette question. Nul n'ignore qu'un « *test réactif* », réalisé juste après le contact avec une personne infectée ne donnera aucune indication puisque la période d'incubation ne sera pas écoulée. Un retour prématuré en collectivité pourra en revanche permettre la propagation du virus.

La protection des élèves, des personnels et de la société passe après le reste et le ministre Blanquer essaie de dissimuler ce choix honteux.

Le SNUipp-FSU lui demande de revenir à la raison concernant le protocole sanitaire. Il demande également que soit retirée de la FAQ ministérielle la mention d'apprentissages à distance en cas d'absence de test négatif, pour la raison évidente d'impossibilité pour les enseignant.es d'être au four et au moulin.

Pouvait-il se permettre cela tant son illégitimité à la tête de l'Education nationale était déjà flagrante ? On ne dénombre plus ses décisions incohérentes en total décalage avec la réalité des écoles ni ses attaques envers les enseignant.es et l'Ecole publique. Récemment, il a choisi de ne pas donner tort aux autrices et auteurs d'un article du Figaro selon lequel *l'Ecole endoctrinerait les enfants en les éduquant à la tolérance, à lutter contre le racisme et à condamner le colonialisme.* Comment un ministre de la République peut-il laisser banaliser une telle inversion des valeurs ?

Donnons les moyens au SNUipp-FSU, par la biais de la grande consultation qu'il organise durant cet hiver, de porter nos revendications et de montrer notre désaccord avec la politique en œuvre depuis quatre ans !

Amélie Lapprand et Karine Laurent

BESANCON PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Directrice de la publication : Karine LAURENT - N° CPPAP : 1125 S 06408 - Mensuel - Composé et imprimé par nos soins - Besançon CTC SNUipp-FSU 25 - Maison des Syndicats - 4 b rue Léonard de Vinci - 25000 BESANÇON
Tél. : 03.81.81.20.84 - e-mail : snu25@snuipp.fr Site : <http://25.snuipp.fr>

Date de dépôt : 03/12/2021 - 09/12/2021

38 C'est le nombre d'enseignant.es contractuel.les embauché.es dans les écoles du Doubs depuis septembre 2021 (hors étudiant.es contractuel.les alternant.es)

“Ayez plus peur de ne rien faire que de faire !”

Laurence De Cock - Page 3

PAGE 1 :

- Edito

PAGE 2 :

- Évaluations d'écoles
- Le SNUipp-FSU consulte massivement la profession !

PAGE 3 À 6 :

DOSSIER SPÉCIAL

Université d'Automne du SNUipp-FSU

- Laurence De Cock : pour une école émancipatrice
- Nicolas Cadène et Jean-Louis Bianco : la laïcité à l'école

PAGE 7 :

- Dates des échéances administratives
- Equipes Mobiles d'Appui médico-Social
- Mouvement POP

PAGE 8 :

- Le mensonge de l'école inclusive

Ont participé à la rédaction de ce bulletin :

Marjorie Breney, Amélie Lapprand, Karine Laurent, Céline Milandri, Christelle Pobelle, Jean-Michel Pourchet, Ghislain Vançon

Qu'est-ce que c'est ?

Une expérimentation de l'évaluation des écoles débute ce premier trimestre 2021-2022. Cette expérimentation succède à celle conduite l'an passé dans le 2nd degré auprès d'un millier d'établissements. L'objectif annoncé est que dans 5 ans, 25% des écoles aient été évaluées. Dans le Doubs, 3 écoles sont actuellement concernées. C'est « *l'autorité académique [qui] établit annuellement la liste des écoles évaluées sur la base de critères explicites* ».

L'évaluation est prévue en deux temps :

■ UNE AUTO-ÉVALUATION

Tout d'abord un portrait de l'école est fourni par les services statistiques académiques, qui donne lieu à une analyse « *du contexte* » de l'école. Ensuite, l'évaluation, à l'aide d'un guide d'autoévaluation, doit couvrir quatre grands domaines : les apprentissages et les parcours/le suivi des élèves, l'enseignement, le bien-être des élèves et le climat scolaire, les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école et l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Un rapport d'auto-évaluation est présenté pour information au conseil d'école. Il est destiné aux évaluateurs externes, et sera communiqué aux autorités académiques et aux communes.

■ UNE ÉVALUATION EXTERNE

Elle s'appuie sur l'auto-évaluation et est « *une aide apportée à chaque école, dans sa singularité* », en identifiant notamment des leviers de progrès. L'évaluation externe comporte trois étapes : la préparation, la visite de l'école, la rédaction du rapport.

Une équipe d'évaluateurs externes est « *composée de trois ou quatre évaluateurs et comporte au moins un inspecteur du 1^{er} degré et un directeur d'école* ». Ils et elles n'appartiennent pas à la circonscription de l'école concernée.

Même si l'évaluation des établissements est inscrite dans la loi depuis le 26/07/2019, le SNUipp-FSU intervient à tous les niveaux pour exiger que cette expérimentation ne soit en aucun cas imposée aux écoles, qui ont bien d'autres priorités et appelle les équipes enseignantes à ne pas participer à ce dispositif.

En effet, plusieurs problèmes sont soulevés. Il n'y a tout d'abord pas de temps supplémentaire spécifique afin de mener ce travail (et prendre sur les temps de travail en équipe des 108h n'est absolument pas satisfaisant). La place donnée aux directrices et directeurs qui se retrouvent en position centrale dans l'organisation de ce dispositif va totalement à l'encontre de la demande de l'allégement des tâches administratives.

Ensuite, on observe très peu de souplesse sur les questions et les domaines évalués : il n'y rien concernant les conditions de travail des enseignants !

Les travaux menés ont vocation « *à conduire à une actualisation ou à un renouvellement du projet d'école* ». Cette idée renforce la logique d'établissement au dépend d'une logique de réseau et de travail collectif. Le rapport final est « *un outil d'aide pour l'école et la communauté éducative, mais aussi pour les autorités de rattachement* » : quid de la place des collectivités territoriales et de leur pouvoir décisionnaire dans les choix de financements des outils pédagogiques ?

On peut parler entre autres, des questions posées en direction des familles qui sont plus que préoccupantes quant à la liberté pédagogique des enseignant.es et représentent une vision consumériste de l'école à laquelle le SNUipp-FSU n'adhère pas.

C'est en résumé une démarche qui tourne le dos à ce qu'est un service public : on y parle outils de pilotage, performance, résultats et tout cela sans perspective de moyens !

■ LE SNUipp-FSU consulte massivement la profession !

À partir de début janvier, le Snuipp-FSU lance une grande campagne nationale de consultation des collègues qui durera plusieurs semaines jusqu'aux vacances d'hiver.



L'objectif de cette consultation est de rencontrer un maximum de collègues (50 000 en France)

pour porter une parole la plus précise et la plus représentative possible.

Cette consultation grand format, en lien avec le projet syndical du SNUipp-FSU sera une forme de bilan participatif de la politique éducative Blanquer sur l'état de l'école. Elle constituera ainsi un précieux outil pour interpeller l'opinion publique comme les responsables politiques sur la nécessité portée par les personnels d'autres perspectives pour une école égalitaire et émancipatrice dans le cadre de la campagne présidentielle.

Une **version AESH** de cette consultation sera également proposée afin de donner enfin la parole à ces personnels.

Diverses **modalités de diffusion du questionnaire** dans les écoles auprès des personnels seront mises en place : lors des tournées d'écoles, envois postaux avec enveloppes de retour, lors de RIS, prises de contacts téléphoniques et éventuellement par voie numérique.

Le retour et la médiatisation des résultats de cette consultation sont prévus pour mi-mars.

La consultation prendra la forme d'un **triptyque de thématiques : école et métier, salaire et temps de travail et enfin valeurs et engagement**. Elle sera anonyme et comportera une vingtaine de questions. La durée de passation devrait être autour d'une dizaine de minutes.

« **Ayez plus peur de ne rien faire que de faire !** »

Laurence DE COCK pour une école émancipatrice

Laurence de Cock est chercheuse en histoire et sciences de l'Éducation, professeure en lycée, elle enseigne la didactique de l'histoire et la sociologie du curriculum à l'Université de Paris.



Laurence de Cock Enseignante agrégée, chercheuse en histoire et sciences de l'éducation

2) QUELLES SONT LES CONDITIONS D'UNE ÉCOLE ÉMANCIPATRICE ?

QUE SERAIT UNE ÉCOLE POUR TOUTES ET TOUS ?

Le problème majeur aujourd'hui est la néolibéralisation de l'école qui nous asphyxie. La perversion de ce système est infinie. Par exemple, l'inclusion scolaire telle qu'elle est pensée a pour seul objectif l'économie budgétaire. Autre exemple : « *un enfant doit devenir le plus indépendant possible* » ; cela est louable mais il s'agit en fait d'une « *émancipation* » par la concurrence, non pas AVEC mais CONTRE les autres.

La définition de l'émancipation sur laquelle nous devrions nous appuyer est d'abord la prise de conscience des rapports de domination puis un travail non pas pour essayer de les inverser mais de les abolir. C'est la justice sociale ! L'abolition des stéréotypes de genres en est aussi.

« *Il s'agit d'éveiller à la réflexion et à l'esprit critique.* » Votre classe est un monde qui permet de former vos élèves à la lecture du monde.

Une école émancipatrice transmet des savoirs critiques qui deviennent un outil d'analyse et d'interrogation du monde et permettront aux élèves d'élaborer des outils mobilisables au présent et à l'avenir pour comprendre, agir et éventuellement transformer le monde.

Il ne s'agit pas de sacrifier les savoirs sur l'autel des méthodes, des pratiques. Mais attention, lorsque nos élèves sortent de nos classes, ils ne deviennent pas forcément ce que nous aurions souhaité ; c'est ça, l'émancipation ! Et le contraire de cela, c'est l'endoctrinement. **Faire très attention à n'exercer aucune emprise idéologique sur nos élèves, c'est la seule définition de la neutralité scolaire.**

3) QUE FAIRE ? (QUELQUES PISTES...)

Commençons par soigner le collectif, soigner la controverse. Il faut mettre à l'épreuve des collectifs de transformation sociale. Il est urgent de sauver ce qui est sauvable dans le collectif dans un moment où la charge de travail nous contraint à un repli sur soi et à une négligence des mouvements collectifs. Le néolibéralisme individualise le comportement des élèves mais aussi le corps enseignant.

Ensuite, par les discussions entre collègues sur ce que l'on partage, nous déclenchons quelque chose que l'on peut appeler « politique ». C'est aussi une manière de tisser du lien dans les établissements à partir du travail. Le politique n'est pas toujours là où on le cherche; on peut ainsi « déniaiser » la question de l'école.

Il nous faut **tisser des alliances** avec les associations d'éducation populaire, avec les parents mais aussi entre nous et avec nos élèves et entre nos élèves.

Enfin, **il faut ralentir**, en finir avec cette frénésie de l'urgence ! Nous manquons de temps. Sa confiscation est aussi une logique néolibérale dont la boussole est la productivité. Cela demande des efforts, parfois de supporter des signes négatifs de la hiérarchie. Mais compte tenu de où va le monde, ce n'est pas bien grave !

1) CE QUE SUBIT L'ÉCOLE PUBLIQUE DEPUIS 4 ANS

Nous vivons une phase de contre-démocratisation scolaire. Le système Banquer, au lieu d'accompagner les élèves dans ce qui pourrait les émanciper, est une école du tri, de l'assignation à résidence sociale, du maintien de l'ordre social dominant ; système pervers qui vise à convaincre les élèves triés qu'ils ne pourraient pas être ailleurs.

Tout ça fait système de la maternelle à l'université. Parcoursup est par excellence un instrument de tri social et de maltraitance qui interdit aux jeunes de 17 ans de se tromper. Puis on remonte la chaîne : Parcoursup conditionne tout ce qui est en amont à commencer par la réforme du lycée jusqu'à l'école avec les circulaires sur les méthodes d'enseignement et l'évaluation. Vous (les enseignant.es) êtes placés dans un rôle d'accompagnement du tri ! Même en maternelle, les récentes attaques sont le signe d'une déconsidération de cette étape comme un sas de transition entre le monde de la famille et le monde élémentaire. La maternelle est un moment fondateur dans la scolarité en particulier pour les enfants qui n'ont pas à la maison la culture scolaire. Ce qui sépare les mondes entre différentes enfances est abyssal ; la maternelle ne doit pas devenir le premier maillon du tri mais le maillon de compensation de ce séparatisme social.

Ce système de contre-démocratisation se voit aussi à travers d'autres signaux :

- **ce qui arrive à l'éducation prioritaire :**

⇒ une lente transformation d'une logique territoriale et collective de distribution des richesses envers celles et ceux qui en ont le plus besoin vers une logique individualisante
⇒ l'extension de l'éducation prioritaire à l'école privée, qui a un coût et est un coup de plus, particulièrement délétère, porté à l'école publique.

- **une autre nouveauté propre à JM Blanquer :**

la neuro-béatitude, apologie des sciences cognitives qui maquille toutes ses décisions par le scientisme. Cela a pour effet une sorte de médicalisation de l'échec scolaire et la négation de tous les facteurs sociaux dans les parcours scolaires.

Tout cela a été révélé par la crise sanitaire qui est un drame et non une « *opportunité pour rebondir* ». Elle a été un révélateur de tous les dysfonctionnements existants (exemple du fétichisme du numérique avec le discours « on est prêt » et sur la continuité pédagogique). Le dernier livre de JM Blanquer sur l'école ouverte est une science-fiction, la réalité qui y est décrite n'a rien à voir avec le réel que nous avons vécu.

« **Soyez créatif.ves, soyez inventif.ves, osez bricoler vos trucs, n'ayez pas peur !** »
La peur devient un outil de management. Le risque que vous prenez en ralentissant, en inventant, en créant est beaucoup moins important que le risque pris en ne disant rien et en appliquant aveuglément les consignes. Ne rien dire peut aussi mener à une très grande détresse !

Jean-Louis Bianco et Nicolas Cadène

Le gouvernement a décidé en avril 2021 la suppression de l'observatoire de la laïcité, certainement trop indépendant et gênant dans le cadre de la politique actuellement mise en œuvre. Dans la foulée, Nicolas Cadène et Jean-Louis Bianco, aux côtés de nombreuses autres personnalités, ont fondé la Vigie de la laïcité.

Nicolas Cadène (rapporteur général de l'observatoire de la laïcité d'avril 2013 à sa suppression en 2021), définit la laïcité et nous rappelle d'où elle vient.

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

La laïcité est sujette à une multitude d'interprétations intellectuelles et philosophiques mais en droit, sa définition est unique et non adaptable : c'est celle-ci qui doit servir d'unique référence. Elle découle de cinq textes dont la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen (égalité en droits et liberté de manifester ses opinions, même religieuses), les lois Ferry (1882) et Goblet (1886) sur l'école publique et laïque et la loi de 1905 de séparation des églises et de l'Etat. En 2004, une loi interdit aux élèves du primaire et secondaire publics (l'enseignement privé n'est pas concerné) de manifester ostensiblement une appartenance religieuse : on leur demande d'être discrets mais pas neutres. (C'est différent pour les enseignants pour lesquels la neutralité est exigée en tant que représentant.es de l'Etat exerçant une mission de service public).

La loi de séparation de 1905 synthétise le cadre laïc français en général. Il repose sur trois fondements essentiels :
 - la liberté de conscience (de croire, de ne pas croire...),
 la liberté de manifester les opinions convictionnelles (religieuses ou non ; en France, on peut pratiquer ou non une religion mais aussi critiquer),
 - la séparation des institutions religieuses et de l'Etat dont découle la neutralité de l'Etat et tout.es celles et ceux qui le représentent,
 - l'égalité de toutes et tous devant la loi, l'administration publique, l'Etat. Les services publics sont délivrés exactement de la même façon quelle que soit notre appartenance propre.

La laïcité n'est donc pas une simple valeur subjective, c'est un principe, un outil majeur qui permet la déclinaison des valeurs républicaines – liberté, égalité, fraternité – vis à vis des convictions.

CONTEXTE ACTUEL EN FRANCE

Pendant 30 ou 40 ans, le champ a été laissé libre aux instrumentalisation politiques du concept de laïcité, chacun.e y allant de son interprétation pour lui faire dire tout et n'importe quoi.

Le contexte actuel est celui d'une polarisation de la société. D'un côté, on observe une sécularisation, un éloignement toujours croissant des religions (à l'exception du mouvement protestant évangélique en grande expansion) et d'un autre côté, certain.es croyant.es (une petite partie de la population), réaffirment leurs marqueurs identitaires religieux. Cela engendre des crispations très souvent marquées sur l'islam dans le débat



public pour plusieurs raisons : le contexte des attentats islamistes et les confusions entre la pratique de l'islam en général et le djihadisme radical, les conflits parfois importés (Proche-Orient, Moyen-Orient, Afrique), l'insuffisante mixité sociale (manque d'interactions socio-culturelles, méconnaissance et développement de préjugés), la concentration d'une partie des Français de confession musulmane dans des quartiers ségrégués, la question non réglée du passé colonial, de l'exacerbation religieuse de certain.es.

LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

Ces tensions sont palpables mais pas généralisables partout tout le temps. L'important est de trouver des solutions et d'être outillé.es pour faire face aux difficultés. La mixité sociale est nécessaire : si on ne mélange pas la population, on observe logiquement des replis communautaires. Une partie du travail est à opérer à l'école. La formation des acteurs.trices de terrain est très insuffisante. Les enseignants sont les premiers praticien.nes de la laïcité. Ils/elles la font vivre au quotidien.

« La laïcité à l'école, c'est la construction de la citoyenneté, c'est donner les outils aux élèves pour développer leur propre esprit critique, leur faire comprendre la diversité des points de vue y compris religieux... c'est l'émancipation. »

En droit, la laïcité pour les enseignants, c'est la neutralité parce que nous représentons l'Etat ; pour les élèves, c'est le devoir de discrétion pour que chacun.e puisse se forger librement sa propre opinion. Les parents ne sont pas soumis au devoir de neutralité (mais ne peuvent pas perturber le fonctionnement des établissements). Par exemple, les parents accompagnateurs n'exercent pas de service public de l'Education. Ils n'ont pas d'enseignement à délivrer ; leur rôle est une aide logistique bénévole, ils restent des citoyens ; ils ne représentent pas l'Etat.

Le format écrit a obligé à opérer de frustrantes coupures dans les propos si riches et denses. N'hésitez pas à regarder/

Jean-Louis Bianco (ancien secrétaire général de l'Élysée durant 9 ans sous la présidence de Mitterrand, ancien ministre des Affaires Sociales et de l'Intégration, puis ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports, Président de l'Observatoire de la laïcité de 2013 à sa suppression en 2021, actuel Président de la Vigie de la laïcité)

IL FAUT CONTINUER À RÉSISTER !

Dans le contexte du débat sur la laïcité, les mots sont des armes pour disqualifier celui qui ne pense pas comme vous. A force de répétitions de celles et ceux qui ont le monopole des plateaux télévisés, une thèse selon laquelle « *ça va mal, on va se faire bouffer (par les musulmans)* » se développe ; on finit par penser que c'est vrai ! Cette idéologie victorieuse dans les médias commence à l'être dans l'opinion publique dans des milieux différents, de sentiments politiques différents. Pour y remédier, il faut continuer à résister et prendre des mesures immédiates et des mesures plus profondes.

Par exemple, au sujet des mamans voilées accompagnatrices (ce sont essentiellement des mamans), on jette un tel brouillard jusqu'à un niveau très élevé de l'Etat qu'on finit par ne plus savoir si on a le droit ou pas. **ON A LE DROIT !** C'est un exemple de mesure immédiate qui pourrait faire baisser un peu la fièvre.

Les mesures plus profondes sont des mesures de prévention. La loi du 24 août « confortant le respect des principes de la république » ne donne pas, dans ce domaine, les outils positifs, qui encouragent, qui permettent d'avoir plus de mixité sociale/scolaire nécessaire à la construction de la citoyenneté. Pour que la laïcité ne soit pas seulement un discours sur la liberté et l'égalité, il faut de la citoyenneté. La vraie mesure, la vraie politique de mixité sociale est difficile à prendre parce que les gens ont peur et n'en veulent pas. Pourtant, partout où un travail de persuasion associant les multiples partenaires de terrain a été mené, les résultats sont extrêmement intéressants. Pourquoi ne nous en parle-t-on jamais, pourquoi n'a-t-on pas de bilan là-dessus au lieu de nous



Jean-Louis BIANCO Président de la Vigie de la laïcité

parler des prénoms politiquement corrects ou du drame que pourraient constituer les mamans accompagnatrices ? Il n'y a pas de texte pour construire la citoyenneté, elle se construit dans la vie en faisant des choses ensemble, des actions de solidarité, des actions pour le climat, pour le tiers-monde, pour nettoyer l'environnement... Ce serait le vrai remède pour que la thèse « *ça va mal, on va se faire bouffer* » ne se propage pas plus.

« Cela nécessite des forces de résistance dans une période difficile mais vous le faites, beaucoup de gens le font !

Vous êtes, au nom de votre profession, celles et ceux qui peuvent résister ! Il viendra sans doute un temps où les choses se retourneront ; les victoires idéologiques ne sont pas éternelles. En attendant il faut tenir et je sais qu'on peut compter sur vous pour tenir, on essaiera de vous y aider ! »

Que penser des affiches fournies par la ministère aux écoles en septembre ?

JL Bianco : on y voit d'abord quelque chose de sympathique, peut-être un éloge du « vivre ensemble » mais ça n'a, à part l'une des affiches, rien à voir avec la laïcité. D'autre part, on y voit une surreprésentation des enfants issus de la diversité. Sous prétexte de pédagogie, on a là quelque chose qui exacerbe les tensions et qui laisse comprendre ou croire que la laïcité n'est pas faite pour tout le monde mais comme un rattrapage spécifique aux musulmans qui n'ont rien compris ; c'est donc tout le contraire de l'intégration. Ces affiches ont un côté un peu ridicule mais plus que ça, révèlent, de façon certainement inconsciente, une vision terrible. Avec ce genre de contresens énorme, on ruine tout ce qui est la vertu de la laïcité à la française. L'effet est catastrophique alors que ça part d'une bonne volonté reposant sur une analyse complètement fautive de la réalité.

N'hésitez pas à écouter l'explication complète de JL Bianco via le replay sur la page facebook du SNUipp-FSU.



du SNUipp-FSU - 22, 23 et 24 octobre 2021 à Port-Leucate

LA LAÏCITE... (suite)

LA LAÏCITÉ AILLEURS DANS LE MONDE (NICOLAS CADÈNE)

En Belgique, la laïcité est davantage vue comme une conviction qui rassemblerait tous ceux qui sont éloignés du dogme, qui sont libres penseurs, c'est une tendance. Ce n'est pas la même logique qu'en France où la laïcité est un système qui englobe tout le monde.

Au Sénégal, la laïcité et la séparation des églises et de l'Etat sont inscrites dans la constitution mais en pratique, la religiosité est très forte ; la religion a une influence sur les affaires publiques voire potentiellement sur les législateurs.

En Turquie, quand Mustafa Kemal a instauré la laïcité dans les années 20 (bien différente de la conception française), il n'a pas voulu de séparation. Une sorte de ministère des affaires religieuses gère les cultes en Turquie mais la laïcité n'est pas séparatiste (alors qu'en France, la séparation est un des fondements de la laïcité). Les risques sont l'influence religieuse sur la vie politique mais aussi l'instrumentalisation politique de la religion. C'est ce qui se passe ces dernières années.

L'Inde se disait laïque depuis la constitution de 1972 (on ne peut plus dire qu'elle le soit depuis les dernières réformes) mais dans la pratique, il restait le système des castes même si ce n'est plus reconnu par la loi et le gouvernement ultra-nationaliste indou a instauré des critères y compris confessionnels pour avoir la nationalité (en ciblant une partie de la population musulmane dans une région symbolique et importante de l'Inde). On n'est plus dans un système laïque à la française.

Au Mexique, c'est une laïcité très proche de la nôtre. Le Mexique a obtenu sa séparation définitive avant la France (lois de réforme des années 1850 et lois civiles laïques dès les années 1860).

En Albanie, la laïcité est aussi très proche de la nôtre. Les Albanais sont plus en avance que nous sur l'enseignement laïc des faits religieux et l'enseignement de la laïcité à l'école.

Le Brésil était sensé être un pays laïc mais Bolsonaro n'en veut plus et s'en éloigne.

L'Uruguay est très proche de nous aussi dans la laïcité.

Les Etats-Unis sont, en droit, beaucoup plus proches de la France qu'on ne le croit. L'Etat américain est strictement séparé des églises depuis 1791. Aujourd'hui encore, l'Etat ne peut pas subventionner une école privée américaine : en ce sens la séparation est plus effective qu'en France. Certains fonctionnaires (mais pas tous, les juges, les agents du FBI...) sont soumis à la même neutralité d'apparence qu'en France. Le Président n'a aucune obligation de prêter serment sur



la bible. Il s'agit de mimétisme depuis Georges Washington mais certains présidents ont prêté serment sur un texte juridique ou sur rien du tout. Idem dans les procès où il n'est pas obligatoire de prêter serment sur un texte sacré. Cependant, dans la pratique, la société américaine est hyper religieuse : l'Etat est laïcisé au niveau des institutions mais la société n'est pas du tout sécularisée. La croyance engendre une influence considérable de la religion sur l'élaboration de la loi. La laïcité dans les faits est donc bien différente de celle de la France même si en droit il existe une proximité.

La Tunisie se rapproche assez nettement de l'Etat civil laïc depuis la réforme constitutionnelle de 2014 mais la constitution est un peu ambiguë : l'islam y est mentionné et dans le même temps le fait que l'Etat est civil et que la liberté de conscience est garanti.

Le Royaume-Uni est très éloigné de nous en termes de laïcité. Il n'est pas du tout laïc, encore moins l'Angleterre qui n'est pas séparée des églises alors que l'Ecosse s'en est séparée en 1920. En Angleterre, la reine est toujours cheffe de l'église anglicane. Par ailleurs, des arbitrages peuvent être rendus par du droit communautaire (par exemple pour résoudre un conflit familial), ce qui est impossible dans notre système français républicain laïc.

Pour conclure, le système le plus commun dans le monde n'est pas la laïcité mais le système collaboratif : un Etat reconnaît les principaux cultes présents dans la pays, permet de les subventionner en échange du respect par les communautés religieuses du cadre étatique. Les cultes minoritaires et les athés sont alors discriminés ou moins bien traités.

Le format écrit a obligé à opérer de frustrantes coupures dans les propos si riches et denses. N'hésitez pas à regarder/écouter l'intégralité de cette conférence via la page Facebook du SNUipp-FSU.

LES EMAS

Ces Equipes Mobiles d'Appui médico-Social (EMAS), ont été créées pour renforcer l'Ecole inclusive et les dispositifs existants.

Deux circulaires ont été publiées (les 14/06/2019 et 26/05/2021) pour prévoir les modalités de leur mise en place : rattachées à des ESMS, leur protocole de fonctionnement, à définir entre ARS, autorités académiques et chefs d'établissement porteurs de l'équipe mobile, déterminera les procédures de déclenchement des interventions.

Les EMAS doivent « permettre la prise en compte au plus tôt par la communauté éducative des besoins éducatifs particuliers » et devront « s'appuyer de manière souple sur l'expertise et les ressources existantes dans les ESMS (personnels médicaux sociaux).

Leurs missions : participer à des actions de sensibilisation, conseiller les établissements scolaires en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, aider la communauté éducative à gérer des situations difficiles et conseiller l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation MDPH.

Elles n'ont pas vocation à intervenir directement auprès des élèves (le directeur sollicite son IEN qui transmettra une fiche de saisine à l'EMAS et au service de l'école inclusive) sauf exception (pour maintenir l'élève à l'école et éviter les ruptures scolaires).

Les EMAS vont se déployer à moyens constants : la réorientation des missions de certains personnels d'ESMS risque donc de créer un manque.

Quelle sera l'articulation entre les pratiques pédagogiques, la place des enseignant.es spécialisé.es et les interventions des EMAS ?

De même, la question de la formation se pose : un personnel d'EMAS pourra-t-il, en quelques heures, former un collègue sur l'autisme par exemple ? C'est d'un véritable accompagnement dont ont besoin les collègues en classe, sur le long terme. De plus, sur quel temps prévoir ce travail nécessaire de collaboration, quand on sait que les 108 heures sont déjà largement dépassées ?

Les remontées du terrain seront essentielles, pour pouvoir observer, analyser et évaluer l'impact de ces dispositifs dans les écoles, sur la carte scolaire, sur la formation spécialisée...

N'hésitez pas à nous communiquer vos témoignages sur ce dispositif !

DATES LIMITES DES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES

■ MERCREDI 8 DÉCEMBRE 2021

Retour des confirmations (2) signées et accompagnées des pièces justificatives dans les DSDEN (cachet de la poste faisant foi) pour participation au mouvement interacadémique (permutations)

■ MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021

Demande de poste adapté ou aménagé à la rentrée 2022

■ VENDREDI 31 DÉCEMBRE 2021

Demande de forfait mobilité durable

■ LUNDI 3 JANVIER 2022

Demande d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur et directrice

■ VENDREDI 21 JANVIER

Demande de congé de formation professionnel pour l'année scolaire 2022/2023

■ VENDREDI 4 FÉVRIER 2022

Demande de travail à temps partiel et de disponibilité pour 2022/2023

MOUVEMENT NATIONAL sur postes à profil (POP)

Nouveauté 2021, ce mouvement national permet aux PE de tous les départements de se porter candidat.e sur des postes à profil partout en France. Qui dit profilage dit choix selon des critères subjectifs sans prise en compte d'un barème, absence totale de transparence, possibilité de petits arrangements entre amis ; en somme, tout l'inverse des fondements mêmes du fonctionnement de la Fonction publique.

En observant les postes offerts, on remarque que la majorité est bien loin de l'objectif affiché dans les lignes directrices de gestion (LDG) de « répondre aux besoins spécifiques des établissements et des écoles : besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc. qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier ». À la lecture de la grande majorité des fiches de postes, on ne peut que constater que les missions et les compétences ou aptitudes demandées sont celles attendues dans l'exercice du métier de professeur.

Cette opération sert l'objectif d'augmentation progressive du profilage, conformément à la volonté du gouvernement actuel vis à vis du fonctionnement de notre institution publique.

Cette mise en œuvre a eu lieu dans la précipitation, sans réflexion poussée et sans concertation préalable avec les représentant.es des personnels

Plutôt que de chercher les moyens de fluidifier le mouvement et de lever les blocages qu'il crée lui-même par ses choix de principes de gestion, le ministère instaure des possibilités de petits bricolages à la main par les services déconcentrés.

Alors que le mot « transparence » est répété à l'envi dans les LDG, la démonstration n'est plus à faire que la loi de transformation de la Fonction publique a fait disparaître la transparence sur les opérations de mutations. Les POP vont accentuer l'opacité du mouvement en permettant à la hiérarchie de choisir des personnels, en contournant les règles, les priorités légales et le barème. C'est sûrement là, la marque d'une gestion RH de proximité de qualité...

La FSU dénonce ce procédé et réclame un mouvement équitable, transparent et offrant de réelles possibilités de mutation pour l'ensemble des enseignant.es.

Alexandre Ployé est maître de conférences en science de l'Éducation. Chercheur sur l'éducation inclusive et formateur d'enseignant.es spécialisé.es dans l'académie de Créteil, il est intervenu sur ce sujet à l'université d'automne 2021 du SNUipp-FSU.

Pour lui, l'inclusion à l'école « à la française » est un processus inachevé qui, par un mode de gouvernement « par slogans », consiste à faire croire qu'il y a en France une école inclusive. L'emploi d'expressions telles que « nous voulons que tous les enfants sachent parfaitement lire » ou encore « recherche d'égalité » ont ici des visées courtisanes. Nous ne sommes pas dupes ! On ne peut pas se contenter de slogans qui, en l'état, sont vides de sens. On nous demande d'inclure, seul.es dans nos classes, sans rien changer au fonctionnement de l'école. **Pour rendre l'école réellement inclusive, il faut l'affirmer en tant que révolution.**

■ D'autres pays plus « inclusifs » que le nôtre

En Italie, les enseignant.es spécialisé.es travaillent en appui dans les classes ordinaires depuis 1977. Il est considéré que les autres élèves apprennent de l'élève handicapé.

Au Japon, l'inclusion est pensée comme l'extension des droits de l'Homme pour les populations marginalisées, comme mouvement plus global d'approfondissement démocratique.

Au Canada, la vision sociétale est différente de la nôtre. Le handicap n'est pas considéré comme un manque et l'environnement doit être en capacité de s'adapter à chacun.e. La scolarisation de tou.tes en classe ordinaire avec ses pairs est effective au nom de l'universalité du droit à l'éducation, c'est la loi. On ne peut évoquer de catégorie spécifique pour refuser l'inclusion. Dans la classe, un répertoire didactique d'aide est offert à la disposition de tout.es, handicapé.es ou non, car tout élève est susceptible de rencontrer des difficultés.

■ En France

On est à l'inverse de cette conception universelle de l'apprentissage. Les difficultés sont catégorisées et l'enseignant.e, seul.e dans sa classe, doit s'adapter aux besoins. On fait semblant ! On demande aux AESH, sans les former, une aide technique et une dévolution des tâches didactiques, on leur confie les élèves les plus compliqué.es dont les enseignant.es n'arrivent pas à s'occuper. Les AESH sont le prétexte de l'enseignement spécialisé. De plus, l'enfant, pour bénéficier d'un accompagnement, est obligé d'avoir un dossier MDPH ; depuis 2005, on crée du handicap.

Actuellement, accueillir des élèves en situation de handicap conduit parfois à des souffrances honteuses dues à l'échec ressenti face à la demande pressante de

s'adapter, au sentiment d'inutilité, d'incompétence, etc., alors qu'en l'état, la réussite n'est pas rendue possible. Il faudrait permettre à celles et ceux qui accueillent des élèves en situation de handicap de dire leurs sentiments, par exemple par le biais d'analyses de pratique. Pour inclure, donc faire une place pédagogique et didactique en tenant compte de l'altérité du handicap, il nous faut tout d'abord être en capacité de l'intégrer psychologiquement. Il faudrait que soit reconnue l'idée qu'il s'agit d'un travail.

Or la conception actuelle, néo-libérale et verticale, de l'Education s'applique aussi au sujet de l'inclusion. Le scientisme est de mise : le conseil scientifique serait dépositaire DU vrai, des bonnes pratiques à relayer à la base qui devrait les appliquer benoîtement. Comme c'est « scientifique », on ne peut réfuter ni s'y opposer, on obtempère. Pourtant, une piste réside dans les collectifs de travail. L'inclusion c'est aussi inclure dans les processus de décision l'intelligence de celles et ceux qui œuvrent dans le réel des classes. Il s'agit de créer une culture de l'inclusion en équipe, de permettre un exercice quotidien de la collégialité avec partage du territoire entre professions différentes. Une aide à demeure de l'école, non saupoudrée mais sur le long terme, est nécessaire.

Comme le précise **Alexandre Ployé**, pour qu'une véritable école inclusive remplace la vacuité du slogan, une révolution structurelle doit être opérée : changement de vision sociétale du handicap, recherche d'adaptation de l'environnement, flexibilité de l'école avec possibilité de complémentarité de différentes professions, formation des enseignant.es et accompagnant.es...

Alors MOBILISONS-NOUS pour les AESH et les conditions de l'école inclusive !

En l'état, l'école inclusive n'est pas tenable. Les conditions d'accueil des élèves et de traitement des AESH sont honteuses. Le ministère ne pourra pas rester sourd à cette problématique car concrètement, sur le terrain, ça explose !

De timides premières avancées ont eu lieu à cette rentrée avec une augmentation du nombre d'AESH et la mise en place d'une grille de salaire à avancement automatique. Cela est à mettre à l'actif des mobilisations de l'année dernière mais il ne s'agit que d'un début.

La journée nationale de grève à l'appel de la FSU avec la CGT, FO et Solidaires du 19 octobre dernier a permis à une délégation d'AESH accompagnée par une psychologue scolaire et une représentante du SNUipp-FSU25 d'être entendues par M. le Recteur. Celui-ci, sensible aux témoignages reçus, a reconnu les manques et assuré veiller à faire remonter les problématiques au ministère.

AESH est un vrai métier ! Les AESH sont indispensables au fonctionnement du Service public d'Education. Chacun.e DOIT se sentir légitime dans sa mission et dans son droit à s'exprimer, à revendiquer davantage de reconnaissance et de meilleures conditions de travail et l'administration n'aura pas d'autre choix que d'acter des évolutions !

On y retournera ! Encore plus motivé.es et plus nombreux !